

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 15 février 2021
N° CP-2021-2-2-2

2^{ème} Commission

Commission d'excellence éducative et de l'accompagnement des familles

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

APPEL A PROJETS JEUNES CITOYENS EDITION 2021

Résumé : Les politiques dédiées à la Jeunesse feront l'objet de travaux de convergence au cours de l'année 2021. Dans l'immédiat, le présent rapport vous présente le bilan de l'appel à projets "Jeunes Citoyens 2020" qui visait à soutenir des actions menées par des associations pour favoriser la citoyenneté et l'engagement bénévole des jeunes (61 dossiers retenus, 263 645 € d'aides).

Il vous propose également d'approuver le lancement de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2021, en commun avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, en vue de soutenir des projets associatifs permettant aux jeunes de développer leur engagement et leur participation citoyenne.

Pleinement mobilisée pour accompagner les jeunes dans la réussite scolaire, la Collectivité européenne d'Alsace se tient également à leurs côtés afin de reconnaître, promouvoir et favoriser leur engagement.

Ainsi, de nombreuses initiatives sont soutenues et encouragées sur le territoire alsacien : volontariat en service civique, soutien des structures socio-éducatives, challenges éco-citoyens... En 2021, il s'agira d'amorcer la convergence à l'échelle alsacienne de ces dispositifs, tout en poursuivant le soutien au développement de projets jeunesse sur les territoires.

En 2019, un premier appel à projets pour la jeunesse a été lancé. Il a été doté d'un montant de 80 700 € et visait des projets qui favorisaient la citoyenneté et l'engagement bénévole des jeunes.

En 2020, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, le Département du Haut-Rhin et l'Etat ont mutualisé leurs moyens financiers, leurs expertises et leurs réseaux

d'acteurs dans le champ de la jeunesse pour soutenir des projets ayant pour but d'encourager les jeunes à devenir des citoyens actifs et acteurs sur leur territoire de vie.

Une nouvelle édition sera lancée en 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace, à l'échelle du Haut-Rhin. Un partenariat élargi est envisagé pour cette nouvelle édition.

1. Bilan de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2020

A. Rappel des modalités prescrites dans le cahier des charges

Le cahier des charges co-construit avec les partenaires (CAF et Etat) précisait le périmètre de l'appel à projets.

Ainsi, les projets présentés doivent s'inscrire dans **un ou plusieurs champs d'action parmi les suivants** :

- Environnement, éco-citoyenneté, biodiversité ;
- Humanitaire, solidarité internationale, coopération transfrontalière ;
- Sciences et techniques ;
- Culture ;
- Numérique et éducation aux médias ;
- Sport (hors participation à des compétitions) ;
- Loisirs ;
- Départs en vacances en autonomie.

Les objectifs de l'appel à projets pour les jeunes étaient les suivants :

- Favoriser les démarches engagées ;
- Développer la participation citoyenne ;
- Faire émerger la prise d'initiatives ;
- Encourager l'autonomie ;
- Les projets favorisant les échanges entre les jeunes haut-rhinois et les jeunes européens, en particulier allemands ou suisses.

Les bénéficiaires :

Il s'agit des personnes morales, citées ci-dessous, dont le siège est établi dans le Haut-Rhin et des juniors associations (qui ne constituent pas des personnes morales) pour un projet se déroulant dans le Haut-Rhin ou porté par des jeunes haut-rhinois :

- Les associations dont le siège ou une antenne est implanté dans le Haut-Rhin ;
- Les communes ;
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ;
- Les établissements d'enseignement.

Les conditions d'éligibilité du projet :

Pour être éligible, le projet devait répondre aux conditions suivantes :

- Concerner les jeunes haut-rhinois de 11 à 30 ans, en tant qu'acteurs de la conception des projets et/ou bénéficiaires directs ;
- Les actions présentées devaient se dérouler ou être engagées de façon significative au cours de l'année civile 2020.

N'étaient pas éligibles :

- Les sorties scolaires organisées par des établissements d'enseignement ;
- Le financement des études, de la formation ou des stages des jeunes ;
- La participation à des compétitions sportives.

B. Le bilan de l'appel à projets 2020

71 dossiers ont été réceptionnés et leur instruction a été répartie entre les différents partenaires.

Les porteurs de projets se répartissent de la façon suivante :

- 47 projets menés par des associations ;
- 8 projets portés par des établissements scolaires dont 6 collèges ;
- 16 projets conduits par des communes et des Communautés de communes.

Après l'étude des demandes de soutien, un comité de pilotage, composé de responsables des 3 partenaires, a procédé à l'analyse de l'ensemble des dossiers.

Ils ont ensuite été validés par la Commission Education et Jeunesse du Département du Haut-Rhin, élargie aux représentants de la CAF et de l'Etat, le 26 juin 2020. L'ensemble des projets se résumait à :

- ✓ 61 dossiers retenus sur 71 pour un montant total d'aides de 263 645 €, soit :
 - 173 645 € de contributions allouées par la CAF (49 projets),
 - 80 000 € de subventions accordées par le Département du Haut-Rhin (37 projets). Les soutiens départementaux visant des actions liées à l'environnement, la culture ou le social ont été faites en lien avec les compétences départementales et ses publics cibles et en concertation avec les directions et services compétents,
 - 10 000 € d'aides accordées par l'Etat (5 projets).
- ✓ 10 dossiers non éligibles : certains ont été réorientés vers d'autres dispositifs de la CAF (fonds locaux) ou du Département du Haut-Rhin (Fonds de solidarité territorial).
- ✓ Concernant les dossiers cofinancés :
 - 2 projets ont été cofinancés par la CAF, l'Etat et le Département du Haut-Rhin ;
 - 3 projets par la CAF et l'Etat ;
 - 23 projets cofinancés par la CAF et le Département du Haut-Rhin ;
 - 21 projets portés par la CAF uniquement ;
 - 12 projets portés par le Département du Haut-Rhin seul.
- ✓ Au total, ce sont près de 12 300 jeunes qui se sont impliqués au travers de ces projets.

La Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin a, lors de la réunion du 3 juillet 2020, entériné ces propositions.

La situation sanitaire a contraint 6 porteurs de projets à annuler leurs actions. Ils ont été encouragés à déposer une nouvelle candidature dans le cadre de l'appel à projets de 2021.

2. L'édition 2021

Afin de témoigner de l'engagement de la CeA en faveur de la jeunesse, la Commission permanente est invitée à se prononcer sur le principe d'un renouvellement de l'appel à projets Jeunes Citoyens au titre de l'année 2021.

Le périmètre, les champs d'action, les objectifs et les bénéficiaires potentiels resteront identiques à ceux retenus en 2020.

À ce stade, il est confirmé que cette troisième édition peut avoir lieu en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin, qui a d'ores et déjà donné son accord pour mutualiser nos moyens financiers, nos expertises et nos réseaux dans le cadre de cette nouvelle édition.

D'autres partenaires potentiels ont manifesté leur intérêt de se joindre à ce nouvel appel à projets, notamment l'Etat et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Tout comme en 2020, les partenaires s'uniront pour accompagner en priorité les porteurs de projets qui permettent aux jeunes de développer leur engagement et leur participation

citoyenne en s'impliquant dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions proposées. Les jeunes seront acteurs, co-décisionnaires et responsables des choix liés au projet. Il s'agira notamment de favoriser leur capacité à s'investir au sein d'un collectif, de concourir à leur ouverture sur le monde et de contribuer ainsi à la fois au développement de leur citoyenneté et de leur autonomie.

Les conditions d'éligibilité demeureront également inchangées. Un effort tout particulier sera apporté en termes de communication pour toucher un nombre plus important de porteurs de projets potentiels dans le Haut-Rhin (associations, communes, établissements publics de coopération intercommunale et établissements d'enseignement).

Chaque partenaire choisira les projets qu'il souhaite soutenir en fonction de ses priorités.

Cet appel à projets est doté d'une enveloppe globale de 280 000 € répartie de la manière suivante : 200 000 € de la CAF et 80 000 € pour la CeA.

La Commission permanente est invitée à se prononcer sur le principe d'un renouvellement de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2021 commun avec la CAF, sachant qu'il est possible que l'Etat et la MSA se joignent au partenariat début 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de prendre acte du bilan de l'appel à projets Jeunes Citoyens 2020 ;
- de valider le principe du lancement de l'appel à projets Jeunes Citoyens pour l'année 2021, en commun avec la CAF du Haut-Rhin ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY